



Observatoire Européen du Plurilinguisme – Assises Européennes du Plurilinguisme –



Paris, le 23 octobre 2008

A Monsieur Xavier Darcos
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : Demande de précision lexicale et sémantique

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous écrire pour solliciter auprès de vous une clarification sur le sens que nous devons donner à l'expression que vous avez employée dans vos différentes interventions concernant la rentrée scolaire 2008 selon laquelle les bacheliers devraient être « bilingues ».

Il se trouve que la plupart des personnes qui ont entendu vos déclarations ont donné au mot « bilingue » le sens que les bacheliers devaient posséder à l'avenir *deux langues* : le français et l'anglais.

Cette interprétation immédiate et spontanée est parfaitement légitime car *être bilingue* peut en effet signifier posséder deux langues ou peut-être faudrait-il dire *ne posséder que deux langues*. Toutefois, une autre interprétation est possible : être bilingue peut également signifier *atteindre un niveau convenable* en au moins deux langues, sa langue maternelle et une autre langue, n'excluant pas la possibilité d'apprendre une LV3, voire une LV4.

Quel sens donnez-vous au mot *bilingue* quand vous l'utilisez ?

Les personnes bilingues (qui maîtrisent à la perfection deux langues) sont très rares et bien peu de pays le sont réellement. Ni le Canada, ni la Belgique par exemple n'ont des citoyens véritablement bilingues, et la Suisse n'est pas non plus réellement plurilingue.

Quelle interprétation donner à vos propos ? Etre bilingue dans le sens de n'aborder désormais durant le cursus secondaire que deux langues vivantes serait évidemment très au-dessous des recommandations européennes et notamment de celles du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002 qui préconisait d' « améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge ». Le niveau qui en résulte arrivé au Bac est une autre chose qui relève des méthodes pédagogiques, des facilités de chacun face aux langues et non des politiques linguistiques.

Si être bilingue signifie maîtriser la langue maternelle plus une langue vivante, les conséquences sur l'enseignement des langues vivantes en France seraient considérables et catastrophiques : cela représenterait la mort des autres langues que l'anglais dans le système éducatif français mais également à court et moyen termes en Europe.

Par ailleurs, il nous semble que les discours du Président de la République, notamment celui de Caen du 9 mars 2007 et celui de Québec du 19 octobre 2008 sont totalement incompatibles avec tout projet qui prendrait l'anglais comme quasi unique référence.

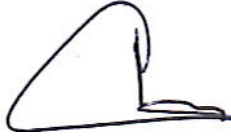
Nous vous savons de par votre formation doctorale érudite et ouvert sur les cultures d'hier, bases de nos langues et cultures d'aujourd'hui. Faire de nos enfants des bilingues qui n'auraient plus qu'une seule langue vivante revient à leur interdire l'accès à des pans entiers de notre culture européenne.

Nous ne pouvons imaginer que *bilingue* dans vos propos signifie n'étudier du collège au lycée que la langue maternelle et une langue vivante. Ce serait une régression culturelle grave. C'est pourquoi, nous souhaiterions avoir confirmation que la politique du Ministre de l'éducation nationale est bien de permettre à tous les jeunes Français d'acquérir une maîtrise suffisante *en au moins deux langues* en plus de leur langue maternelle, et nous souhaiterions connaître les dispositions réellement prises pour atteindre cet objectif, ainsi que les résultats obtenus. Nous souhaiterions en particulier connaître où en est l'application du plan de relance de l'allemand quand de nombreux échos nous viennent "du terrain" d'attitudes de la part de Directeurs d'établissements primaires et secondaires tendant à décourager par tous les moyens parents et enseignants d'ouvrir des classes d'allemand.

Nous savons parfaitement que du fait de sa banalisation, l'absence de maîtrise de l'anglais devient un critère d'exclusion, mais que sa bonne connaissance ne constitue nullement une garantie. La sélection tend de plus en plus à se faire sur la possession d'une seconde langue, voire de trois langues. Il serait donc utile d'éclairer les familles sur les choix les plus pertinents et éviter de véhiculer l'idée fallacieuse et très ambiguë que l'anglais peut suffire.

Nous regrettons beaucoup que la polysémie du terme *bilinguisme* ait pu générer une controverse et obscurcir le débat sur la politique linguistique alors que l'objectif européen exige des efforts considérables en matière d'enseignement des langues européennes et du maintien des diversités linguistiques et culturelles.

Vous remerciant par avance des éclaircissements que vous pourrez apporter au sens du terme *bilingue* dans vos discours, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

A stylized, handwritten signature consisting of a large, rounded loop on the left and a horizontal line extending to the right.

Christian Tremblay
Président de l'OEP

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Astrid Guillaume', with a long horizontal flourish extending to the right.

Astrid Guillaume
Vice-présidente de l'OEP